

L'accès aux logements est soumis à des conditions réglementaires. Tout candidat doit répondre à des conditions de ressources égales ou inférieures aux plafonds fixés par arrêté et détaillés ci-après, suivant le mode de financement.

Vous trouverez ci-joints les plafonds de ressources applicables à la location.

La loi ELAN<sup>1</sup> du 23 novembre 2018 (art. L. 442-12 nouveau du CCH<sup>2</sup>) a modifié la définition des personnes qui composent le ménage pour l'attribution des logements. Sont considérées comme personnes vivant au foyer :

- le ou les titulaires du bail ;
- les personnes figurant sur les avis d'imposition du ou des titulaires du bail ;
- le concubin notoire du titulaire du bail ;
- le partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité (PACS) au titulaire du bail ;
- les personnes réputées à charge au sens des articles 194, 196, 196 A bis et 196 B du code général des impôts ;
- et les enfants qui font l'objet d'un droit de visite et d'hébergement.

**Jeune ménage** : couple marié, pacsé (ou concubins cosignataires du bail), sans personne à charge, dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans.

**Personne à charge :**

- les enfants âgés de moins de 18 ans. L'enfant mineur de parents séparés est à charge du parent chez lequel il réside à titre principal ; en cas de résidence alternée au domicile de chacun des parents, il est réputé à la charge égale de l'un et de l'autre parent ;
- quel que soit leur âge, les enfants infirmes et les personnes titulaires d'une carte d'invalidité vivant au foyer ;
- l'enfant de moins de 21 ans, ou de moins de 25 ans s'il poursuit des études, quel que soit son âge lorsqu'il est atteint d'une infirmité ou, qui effectue son service militaire.

**NB** : Est assimilée au conjoint la personne vivant en concubinage avec le candidat locataire ou le partenaire lié à celui-ci par un Pacte Civil de Solidarité (PACS), et cosignataires du contrat de location. La notion de couple s'applique aux personnes mariées, vivant en concubinage ou liées par un Pacte Civil de Solidarité.

<sup>1</sup> Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

<sup>2</sup> Code de la Construction et de l'Habitation



## PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA (Prêt Locatif Aidé)

Catégorie de ménage	Revenu fiscal de référence 2024	Salaire net mensuel en 2024*
Une personne seule	23 403 €	2 167 €
Deux personnes ne comportant aucune personne <b>à charge</b> , à l'exclusion des jeunes ménages - ou une personne seule en situation de handicap (CMI <sup>3</sup> mention "invalidité")	31 254 €	2 894 €
Trois personnes : - ou une personne seule avec une personne <b>à charge</b> - ou un jeune ménage sans personne à charge - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	37 584 €	3 480 €
Quatre personnes : - ou une personne seule avec deux personnes <b>à charge</b> - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	45 374 €	4 201 €
Cinq personnes : - ou une personne seule avec trois personnes <b>à charge</b> - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	53 376 €	4 942 €
Six personnes : - ou une personne seule avec quatre personnes <b>à charge</b> - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	60 156 €	5 570 €
par personne supplémentaire	+ 6 710 €	+ 621 €

<sup>3</sup> Carte de Mobilité Inclusion

\* A titre indicatif, sur une base de 12 mois de salaire



## PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)

Catégorie de ménage	Revenu fiscal de référence 2024	Salaire net mensuel en 2024*
Une personne seule	12 870 €	1 192 €
Deux personnes ne comportant aucune personne <b>à charge</b> , à l'exclusion des jeunes ménages - ou une personne seule en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	18 753 €	1 736 €
Trois personnes : - ou une personne seule avec une personne <b>à charge</b> - ou un jeune ménage sans personne à charge - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	22 551 €	2 088 €
Quatre personnes : - ou une personne seule avec deux personnes <b>à charge</b> - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	25 092 €	2 323 €
Cinq personnes : - ou une personne seule avec trois personnes <b>à charge</b> - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	29 359 €	2 718 €
Six personnes : - ou une personne seule avec quatre personnes <b>à charge</b> - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	33 086 €	3 064 €
par personne supplémentaire	+ 3 689 €	+ 342 €



## PLS (Prêt Locatif Social)

Catégorie de ménage	Revenu fiscal de référence 2024	Salaire net mensuel en 2024*
Une personne seule	30 424 €	2 817 €
Deux personnes ne comportant aucune personne <b>à charge</b> , à l'exclusion des jeunes ménages - ou une personne seule en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	40 630 €	3 762 €
Trois personnes : - ou une personne seule avec une personne <b>à charge</b> - ou un jeune ménage sans personne à charge - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	48 859 €	4 524 €
Quatre personnes : - ou une personne seule avec deux personnes <b>à charge</b> - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	58 986 €	5 462 €
Cinq personnes : - ou une personne seule avec trois personnes <b>à charge</b> - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	69 389 €	6 425 €
Six personnes : - ou une personne seule avec quatre personnes <b>à charge</b> - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	78 203 €	7 241 €
par personne supplémentaire	+ 8 723 €	+ 808 €



## PSLA (Prêt Social Location-Accession)

Plafond de prix de vente applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation.

Zone	Prix plafond HT (en euros/m <sup>2</sup> )
Zone C	2 857 €

Catégorie de ménage	Revenu fiscal de référence 2024
Une personne	33 771 €
Deux personnes	45 100 €
Trois personnes	54 235 €
Quatre personnes	65 476 €
Cinq personnes	77 023 €
Six personnes	86 805 €
Personne supplémentaire	+ 9 683 €

